

Réseau départemental
Relais Parents-
Assistants Maternels

Relais Parents - Assistantes Maternelles
1 fg de Montbéliard
70400 HERICOURT
☎ 03.84.36.60.66
christelle.symons@cc-pays-hericourt.fr
magali.mantion@cc-pays-hericourt.fr



Imprimé par nos soins

IMPORTANT

**Merci de remplir ce document
afin de mettre nos listes à jour !**

En nous retournant ce petit coupon

par courrier

À R.A.M
Communauté de Communes du Pays d'Héricourt
3 rue Martin Niemöller ,
70400 HERICOURT

Ou par téléphone au 03/84/36/60/66

Ou par courriel : magali.mantion@cc-pays-hericourt.fr

Nom

Prénom

Adresse

Téléphone

Adresse mail

Disponibilités places

Dont Péri-scolaire(s) à partir du/...../2010.

Je peux me rendre aux écoles suivantes :

.....

Comment l'assistant maternel ouvre t-il des droits ?

Jusqu'à présent bien que la convention collective parle d'un contrat par enfant, le droit à une allocation chômage, ne s'ouvrait pas à l'assistant maternel qui continuait d'accueillir d'autres enfants d'une même fratrie.

Dorénavant, l'assistant maternel qui subirait une perte de 30% de salaire à l'occasion du retrait d'un enfant, mais qui continuerait d'accueillir d'autres enfants de cet employeur, pourra déposer une demande.

Attention toutefois, cette procédure risque de s'avérer complexe notamment du fait du bulletin de salaire PAJE qui ne distingue pas le salaire de chaque enfant.

Il paraît donc nécessaire que les parents employeurs d'un assistant maternel pour plusieurs enfants, produisent à leur salarié un bulletin de salaire par enfant. Lesquels pourront être utilisés auprès de Pôle Emploi en cas de rupture de contrat.

Comment sont réévalués, chaque mois, les droits de l'assistant maternel ?

L'assistant maternel qui perçoit une allocation chômage, doit procéder chaque mois à une actualisation en déclarant les salaires perçus. Pôle Emploi étudie et ajuste les droits de l'assistant maternel.



Littérature enfantine

Grosse colère - L'école des Loisirs.

Robert est très en « colère » contre son Papa !! Il monte dans sa chambre et tout à coup, sa colère sort !

Ce livre est un classique incontournable, pour évoquer la colère avec les jeunes enfants.

A lire absolument.

Caca Boudin : (dès 2 ans) - Stéphanie Blake, l'école des Loisirs -

Aborder les gros mots sans tabou !

Il était une fois un petit lapin qui ne savait dire que « caca boudin » ! Jusqu'à ce qu'il rencontre un loup....

Avec son graphisme coloré, les enfants vont adorer cette histoire qui les autorise à répéter à l'envie leur expression préférée.

Une excellente façon de donner un cadre précis à son emploi !!

Une souris verte (dès 1 an) - Denis Cauquetoux, Milan Jeunesse -

La touche d'interactivité ajoutée à ce grand classique en fait un incontournable pour mettre l'ouïe et le toucher des petits à contribution.

La profusion d'animations et de matières vont les enchanter. Attraper la souris par la queue ou caresser l'herbe dans laquelle elle court, par exemple !

A « mettre dans sa bibliothèque !

Cuisine

Crumble aux légumes



Préparation : 1 petite heure

Cuisson : 20 à 30 mn

Ingrédients (pour 4 personnes) :

- 1 kg de tomates
- 1 belle aubergine
- 3 courgettes bien fermes
- 1 poivron rouge et 1 vert
- 1 oignon
- 1 gousse d'ail
- 3 cuillères à soupe d'huile d'olive
- thym, romarin
- sel, poivre

Miettes :

- 150 g de farine
- 100 g de beurre
- 40 g de pignons
- 60 g de parmesan
- sel



Préparation :

Emincez l'oignon et hachez très finement l'ail après en avoir ôté le germe. Faites chauffer l'huile dans y cocotte et faites y revenir l'ail et l'oignon.

Coupez l'aubergine en petits cubes et mettez-les dans la cocotte. Lorsqu'elles sont bien dorées, ajoutez les poivrons coupés en lanières. Assaisonnez avec le thym, le romarin, le sel et le poivre.

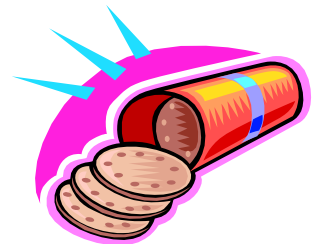
Au bout de 20 mn, ajoutez les courgettes coupées en rondelles et les tomates pelées et épépinées. Mélangez bien et maintenir une cuisson assez vive pour que les légumes rendent leur eau.

Pendant ce temps, préchauffez le four thermostat 6 (180°C) et confectionnez les miettes : mélangez du bout des doigts la farine, le parmesan et le beurre. Ajoutez les pignons.

Versez les légumes dans un plat et répartissez les miettes dessus. Laissez cuire dans le four chaud 20 à 30 mn.

Alimentation

Les biscuits du goûter



Alors que l'on annonce un recul de l'obésité chez les enfants, il est important de rester vigilant et de vérifier la composition des produits de consommation que l'on propose au goûter. Si le pain et le chocolat reste traditionnel, les gâteaux et les biscuits industriels sont aussi très prisés des enfants au moment de cette "pause plaisir". Regardez les étiquettes et comparez les, les ingrédients sont listés par ordre d'importance dans la recette. Il est préférable de choisir un paquet, dont la liste commence par farine et proscrire l'achat de ceux, qui commencent par sucre ou graisse. Piège à éviter :- sirop de glucose-fructose, il remplace le sucre, consommé en excès, il favorise la résistance à l'insuline et aboutit à la prise de poids.

- graisses végétales hydrogénées ou partiellement hydrogénées, elles sont très nocives, elles font augmenter le mauvais cholestérol et sont accusées à long terme de favoriser certains cancers.

Vous pouvez également faire valoir vos talents culinaires et proposer des fabrication maison et inviter les enfants à des activités cuisines...

Les règles au soleil !!!



1		Appliquer une crème solaire • Appliquer une crème solaire dès le matin avant de sortir. • Renouveler l'application toutes les 2 heures. • Renouveler l'application après les bains.
2		S'exposer progressivement au soleil Préparer une exposition progressive pour laisser le temps à la peau de mettre en place ses mécanismes de défense naturelle. Commencer par des expositions courtes.
3		Mettre un écran total pour les enfants de moins de 3 ans Protéger les enfants de moins de 3 ans avec une protection maximale. Ne pas les exposer aux fortes périodes d'ensoleillement.
4		Eviter les heures les plus chaudes Éviter l'exposition entre 12 et 16 (heure du soleil).
5		Se méfier des circonstances et des fausses impressions. Les nuages et le vent peuvent fausser les impressions et créer une illusion de sécurité. Il faut tenir compte des éléments extérieurs comme la présence de neige, la réverbération ...
6		Porter un chapeau et des lunettes de soleil Les lunettes de soleil doivent avoir des verres homologués permettant de filtrer les rayons UVA et UVB.
7		Porter un tee-shirt Les vêtements sont une bonne protection contre les rayons UV du soleil.
8		Rechercher l'ombre Le parasol est indispensable pour se protéger des rayons du soleil.
9		Boire beaucoup et souvent Pour lutter contre la chaleur des rayons infra rouges, le corps transpire et se déshydrate.
10		Éviter les parfums et certains médicaments qui peuvent provoquer des réactions cutanées, des allergies voire des brûlures.
11		Surveiller les grains de beauté S'ils changent de forme de taille ou de couleur, consulter un dermatologue.

Le coin des infos...

Votre situation change...

Numéro de téléphone, déménagement, places disponibles (un enfant arrive ou part de chez vous)...

Pensez à me prévenir le plus rapidement possible pour me permettre de donner vos disponibilités, en temps réel, aux parents en recherche d'une assistante maternelle.

Pour ce faire vous pouvez me contacter par téléphone ou me rencontrer au relais:

A Héricourt

Permanences téléphoniques :

Mardi ⇒ de 11H30 à 12H30 et de 13H30 à 16H30

Jeudi ⇒ de 11H30 à 12H30 et de 13H30 à 16H30

Vendredi ⇒ de 13H30 à 16H30

Accueil public au relais sur RDV :

Mardi ⇒ de 13H30 à 17H30

Jeudi ⇒ de 13H30 à 17H15

Samedi ⇒ 8H00 - 12H00

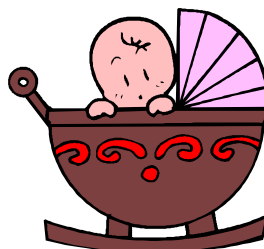
En dehors de ces horaires, n'hésitez pas à nous laisser un message ou de nous envoyer un mail avec vos coordonnées afin que nous puissions vous recontacter.

Pensez à prévenir la PMI pour tout changement de situation (vous déménagez, vous accueillez un nouvel enfant, ...)

En cas d'urgence durant notre période de fermeture vous pouvez contacter le relais de Luxeuil au 03.84.40.56.12 ou le relais de Lure au 03.84.89.03.33



Cette gazette trimestrielle est envoyée gratuitement à toutes les assistantes maternelles de la CCPh.



Association « Eclats de rire »

BABY BOURSE Automne/Hiver

Salle Wissang d'Héricourt

Les 17 et 18 septembre

Dépôt vente de vêtements d'enfants de 0 à 16 ans et de matériel de puériculture

(pas de jouets)

Vendredi 17 septembre: dépôt

De 8H30 à 11H30 et de 14H00 à 18H00

Samedi 18 septembre : vente

De 8H30 à 11H30 et de 14H00 à 16H00

Reprise des invendus

le samedi 18 de 20H00 à 21H00

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à contacter

les responsables de l'Association au
06/78/79/44/28

Fermetures du relais

- Du lundi 19 au samedi 31 juillet inclus.
- Uniquement permanences téléphoniques du lundi 9 au vendredi 13 août inclus.
- Reprise des rendez vous le mardi 17 août.

Formation



Relation communication avec les enfants et leur famille

Formation sur 3 samedis consécutifs : les 2, 9 et 16 octobre 2010
Total d'heures = 24

OBJECTIF : favoriser les échanges professionnels et harmonieux entre les enfants accueillis, leurs familles et l'assistante maternelle.

POINTS CLES :

Identifier les critères de qualité dans la relation,
Repérer le rôle de l'assistante maternelle et les limites de son intervention,
Définir son espace professionnel dans son environnement familial,
Assurer la transmission des informations sur les événements de la journée,
Faire face à des difficultés de communication (malentendus, tensions, ...) et éviter les conflits,
Gérer des situations extrêmes (drogue, alcool, ...) ou délicates (manque d'hygiène, ...).

Informations et inscriptions auprès de votre relais au 03.84.36.60.66 avant le 31 août.
Formation prise en charge par votre « Droit Individuel de Formation ».



Agrément

Agrément (Haute Saône)

Article L421-4 du Code de l'action sociale et des familles
modifié par la loi n°2008-1330 du 17 décembre 2008 - art. 108 (V)

« L'agrément de l'assistant maternel précise le nombre et l'âge des mineurs qu'il est autorisé à accueillir simultanément ainsi que les horaires de l'accueil.

Le nombre des mineurs accueillis simultanément ne peut être supérieur à quatre y compris le ou les enfants de moins de trois ans de l'assistant maternel présents à son domicile, dans la limite de six mineurs de tous âges au total.

Toutefois, le président du conseil général peut, si les conditions d'accueil le permettent et à titre dérogatoire, autoriser l'accueil de plus de quatre enfants simultanément, dans la limite de six enfants au total pour répondre à des besoins spécifiques.

Lorsque le nombre de mineurs fixé par l'agrément est inférieur à quatre, le président du conseil général peut modifier celui-ci pour augmenter le nombre de mineurs que l'assistant maternel est autorisé à accueillir simultanément, dans la limite de quatre mineurs et dans les conditions mentionnés ci-dessus.

Les modalités du contrôle auquel sont soumis les assistants maternels sont définies par décret en Conseil d'Etat. »

Si vous désirez plus de renseignements, n'hésitez pas à prendre contact avec la P.M.I. au 03.84.95.73.00 ou avec votre relais au 03.84.36.60.66.

à destination des assistantes maternelles des villages UNIQUEMENT !

Les animations dans les villages continuent les jeudi matin. Seriez-vous intéressées par :

Si oui ☐ Saulnot chaque semaine

4 / □ ECHENANS (comme en 2010) (lieu : pôle périscolaire)

Commune :

☐ Autre[illegible]